



AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

DELIBERATION ATC/CA/5/4 **AUTORISANT LA PRESIDENTE DE L'ATC A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER** **DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DES AIDES INDIVIDUALISEES**

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2024

Le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le mercredi 4 décembre à 14h30, dans la salle Henri Matisse du Palais des Congrès d'Ajaccio, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

ETAIENT PRESENTS :

*Mmes et MM. François SORBA, Muriel FAGNI, Hervé VALDRIGHI, Don Joseph LUCCIONI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Christelle COMBETTE, Dominique DI MENZA, Marc SIMONI, Attilius CECCALDI, Ludovic SUSINI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;
*Mme Vannina CHIARELLI-LUZI à Mme Muriel FAGNI ;
*M. Ghjuvan'Santu LE MAO à M. François SORBA ;
*Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à M. Don Joseph LUCCIONI ;
*Mme Juliette PONZEVERA à M. Hervé VALDRIGHI ;
*M. Jean-Michel SAVELLI à Mme Christelle COMBETTE ;
*M. Benoît CHAUDRON à M. Ludovic SUSINI.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

*Mmes et MM. Georges MELA, Charlotte TERRIGHI, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Pierre NEGRETTI, Jean-Charles MARTINELLI, Jean-Marc VENTURI, Guy LANNOY, Christian COSTA, Pierre-Jean RUBINI, Paul-André ACQUAVIVA, Carole LECCIA, Eric CASCIO, Jacques COSTA, Jean TOMA.

MEMBRE CONSULTATIF PRESENT :

*Mme Martine STAEBLER, Payeur Régional de Corse.

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

- *M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
- *M. le Préfet de Corse ;
- *M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
- *M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;
- *Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

- *M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;
- *M. Gérard PERALDI, Secrétaire général ;
- *M. Jean-Guillaume FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;
- *M. Marc SIMONI, Responsable de la mission Observation Touristique ;
- *Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la Présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

- *M. Roch de GIACOMONI, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°91/428 du 13 mai 1991 portant statuts de la Collectivité Territoriale de Corse ;

Vu la délibération n° 92/105 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 1992 portant adoption des statuts de l'Agence du Tourisme de la Corse et les textes modificatifs successifs ;

Vu l'arrêté n° 21/007 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu l'arrêté n° 24/038 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 février 2024 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers ;

Vu l'arrêté n° 21/173 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 21 septembre 2021 et suivants portant désignation des membres du Conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n° ATC/CA/3/3 du 19 juillet 2023 portant adoption du nouveau règlement budgétaire et financier de l'Agence du Tourisme de la Corse, modifiée par délibération n° ATC/CA/2/5 du 8 avril 2024 ;

Vu la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024, adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024 ;

Vu la délibération n° ATC/CA/2/3 du 8 avril 2024 adoptant le budget primitif de l'ATC par nature et par chapitre pour l'exercice 2024.

Sur rapport de sa Présidente

Après en avoir délibéré

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE sa présidente à engager, liquider et mandater en 2025 des dépenses d'investissement et des aides individualisées à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée lors des exercices précédents.

ARTICLE 2 :

Les dépenses d'investissement concernées, d'un montant de 137 500 €, seront imputées aux chapitres 20 et 21 du budget de l'ATC.

ARTICLE 3 :

Les dépenses afférentes aux aides individualisées à caractère pluriannuel concernées, d'un montant de 1 068 750 €, seront imputées au chapitre 204, répartis entre les comptes 2324, 20421, 20422, 2041481, 2041482, 2041581, 2041582, 204181 et 204182 du budget de l'ATC.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Agence du Tourisme de la Corse et de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 4 décembre 2024